

Je
reprends mes
études à
l'Université

VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Inscription

Votre candidature à la formation a été acceptée !

Merci de déposer votre **dossier d'inscription administratif** (DIA) complété et signé directement au Service de Formation Continue (Ex CUEP) avec **les pièces suivantes** :

- Justificatifs d'admission à l'Université du Mans (pour toutes les formations ayant fait l'objet d'une candidature)
- Copie de diplômes, relevés de notes, attestations de réussite pour les formations dont l'accès est lié à l'obtention d'un diplôme)
- Copie de l'attestation Journée d'Appel Pour la Défense (pour les personnes de moins de 25 ans)
- Copie de l'attestation d'assurance maladie (Sécurité Sociale) dont les droits sont en cours de validité
- Copie de votre carte d'identité ou titre de séjour + ■ Justificatif de domicile datant de moins de 2 mois

Pour les personnes finançant à titre individuel, tout ou une partie du coût de la formation.

- Attestation de situation (pour les demandeurs d'emploi, allocataires du RSA/ASS/AAH) datant de moins de 3 mois
- Pour les enseignants de l'Education Nationale exerçant dans un établissement public : votre arrêté de nomination en qualité d'enseignant.
- Dossier AISF de Pôle Emploi – Attestation d'Inscription à un Stage de Formation - pour les demandeurs d'emploi indemnisés dont le projet de formation est validé par Pôle Emploi.

+ d'info sur les financements

Pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle du coût de la formation, et de leur salaire pendant la formation (ARE incluses)

- Justificatif de congé de formation (Congé Professionnelle de Formation, Congé Individuel de Formation, Agefiph, Congé Rectorat ...)
- Justificatif de la prise en charge des frais de formation (notification de prise en charge de l'organisme financeur...)
- Document et/ou fiche de suivi de formation émanant de l'organisme financeur, le cas échéant
- Dossier AISF de Pôle Emploi – Attestation d'Inscription à un Stage de Formation - pour les demandeurs d'emploi indemnisés dont le projet de formation est validé par Pôle Emploi.

Merci de renvoyer votre dossier d'inscription administrative directement au Service de Formation Continue.

Le Service de Formation Continue établit votre contrat de formation correspondant à votre situation et vous le transmet par mail. Vous pouvez soit renvoyer par courrier, le contrat signé en trois exemplaires avec votre règlement*, soit prendre RDV pour vous inscrire sur place. Dès réception de votre contrat et règlement, le Service de Formation Continue édite votre certificat de scolarité et vous remet un exemplaire de votre contrat de formation professionnelle (par mail ou lors du RDV).

Vous pouvez ensuite faire votre badge / carte Pass'sup sur le campus universitaire (Etn@ au Mans ou IUT à Laval) et vous connecter sur l'ENT - Environnement Numérique de Travail à l'adresse suivante <http://ent.univ-lemans.fr> pour consulter votre emploi du temps pour la rentrée universitaire.

* Règlement en totalité, ou au minimum 30% du tarif. Un échéancier vous sera ensuite proposé.

Le règlement des échéances se fera en novembre 2018, janvier 2019 et en fonction du montant mars 2019.

Merci de nous envoyer les chèques à chaque échéances.

Chèque à adresser à l'Ordre de L'Agence comptable de Le Mans Université

Calendrier

Début des inscriptions le 9 juillet 2018.

Fin des inscriptions en Licence et Licence professionnelle (exceptée EAD) : le 7 septembre 2018.

Fin des inscriptions en Master (exceptée EAD) : le 14 septembre 2018.

Fermeture du SFC du 27 juillet au 20 août 2018

> Contact :

SFC - Université du Maine
Boulevard Pythagore
72 085 Le Mans Cedex 9

Permanence REVA

Du Lundi après-midi au jeudi
de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
Le vendredi après-midi de 14h à 16h
tél : 02.43.83.30.70
sfc@univ-lemans.fr